

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

<b>Date de convocation : 18 novembre 2022</b>	<b>Nombre de Conseillers en exercice : 18</b>
	<b>Nombre de Conseillers présents : 12</b>
	<b>Nombre de Conseillers votants : 14</b>

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Etaient présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUAS, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUAS, Mme BRIARD pouvoir à Mme CHATELLIER, Mme CUCULI, MM RENOUARDIERE, BELLANGER

**Etaient absents :** M LEMOINE

Mme MEHOUAS est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR :** Mme MOISAN

**DELIBERATION N° 2022-2-082 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN ET D'EQUIPEMENTS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CENTRE NAUTIQUE DE FREHEL SABLES D'OR LES PINS**

Par délibération n° 2021-2-039 du 3 juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrain et d'équipements au profit de l'association dénommée Centre Nautique de Fréhel Sables d'Or les Pins.

Cette convention a été signée le 2 juillet 2021 pour une durée de 4 ans.

Seulement, ne figure pas dans la mise à disposition le conteneur situé dans l'enceinte des services techniques rue de la Grenouillère où l'association entrepose du matériel.

Afin que l'association puisse assurer le matériel entreposé, il convient de faire figurer ce conteneur dans la convention.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention afin d'inclure ce conteneur dans la liste des biens mis à disposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de terrain et d'équipements au profit de l'association dénommée Centre Nautique de Fréhel Sables d'Or les Pins conformément au projet annexé à la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

  
Le Maire,  
Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 25 novembre 2022

Le Maire,

Michèle MOISAN



# PROJET

## Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de terrain et d'équipements signée le 2 juillet 2021

Entre :

- La Commune, représentée par Madame Michèle MOISAN, Maire, dûment habilitée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du XXXXXXXX,

D'une part,

- Et

l'Association bénéficiaire dénommée Centre Nautique de Fréhel Sables d'Or les Pins, représentée par son président, Monsieur Sébastien BOURDEL,

D'autre part

### **Article 1er :**

L'article 1<sup>er</sup> de la convention de mise à disposition de terrain et d'équipements signée le 2 juillet 2021 est modifiée comme suit :

« Article 1er

*La Commune met à la disposition de l'association les locaux neufs et terrains suivants :*

- *Un espace d'environ 1250 m<sup>2</sup> à usage de stationnement de bateaux, remorques et tout matériel nécessaire à l'activité du centre nautique,*
- *Un bâtiment principal de 319 m<sup>2</sup> comprenant :  
une salle de réunions (39 m<sup>2</sup>),  
une tisanerie (11 m<sup>2</sup>),  
un bureau (14,2 m<sup>2</sup>),  
une salle d'activité (14,2 m<sup>2</sup>),  
un espace accueil (24,5 m<sup>2</sup>),  
des vestiaires et douches moniteurs (20 m<sup>2</sup>),*

*des sanitaires pour le personnel (12 m<sup>2</sup>),  
des vestiaires et douches pour les stagiaires (79,5 m<sup>2</sup>),  
d'un local ménage (2,5 m<sup>2</sup>),  
de sanitaires enfants (5 m<sup>2</sup>),  
de sanitaires adultes (17 m<sup>2</sup>),  
d'un espace déshumidifié (20,5 m<sup>2</sup>),  
de différents locaux techniques (19,4 m<sup>2</sup>),  
de circulations pour 35 m<sup>2</sup>,  
d'un local déchets (5,3 m<sup>2</sup>)*

- *Un bâtiment à usage de remise et d'atelier de 304 m<sup>2</sup> comprenant :  
Un espace de stockage de 51 m<sup>2</sup> et d'un atelier attenant de 20 m<sup>2</sup>,  
Un espace de stockage de 130 m<sup>2</sup> avec espace atelier attenant de 20 m<sup>2</sup> et tour de séchage des voiles de 75m<sup>2</sup>  
Un espace de stockage essence de 8 m<sup>2</sup>.*
  
- *Un conteneur situé dans l'enceinte des services techniques rue de la Grenouillère »*

**Article 2 :**

Le reste de la convention de mise à disposition de terrain et d'équipements signée le 2 juillet 2021 demeure sans changement.

Fait en double exemplaire à Fréhel, le.....

Pour la Commune,  
Michèle MOISAN,  
Maire

Pour l'Association